

CODE POUR LES ENQUÊTES SUR LES ACCIDENTS

**Code de normes internationales et pratiques
recommandées applicables à une enquête
de sécurité sur un accident de mer
ou un incident de mer**

Édition de 2008

Rectificatif

*À la page 3, ajouter à la fin de l'alinéa .2 du paragraphe 2.2 le mot «ou»
après les mots «... pas été aussi graves».*